

Lettre de Mgr Ginoux aux prêtres et aux paroissiens

lincorrect.org/lettre-de-mgr-ginoux-aux-cures-et-paroissiens-lincorrect/

Par Rédaction L'Incorrect

November 27, 2020

Société

Par la voix du Premier ministre Jean Castex, le gouvernement a confirmé jeudi que les messes seraient limitées à 30 fidèles jusqu'à la mi-décembre, alors que le président Emmanuel Macron avait assuré mardi soir aux évêques que cette limite serait revue à la hausse. En raison de ces mesures, Monseigneur Bernard Ginoux, évêque de Montauban, a adressé un courrier aux prêtres et aux paroissiens dont voici le contenu.



© DR

A Messieurs les curés et aux Paroisses

Chers frères prêtres, chers paroissiens,

Dans les toutes récentes décisions du gouvernement nous sommes obligés de prendre note des restrictions qui concernent les messes publiques. Je déplore profondément que le gouvernement refuse d'entendre l'Église Catholique et les autres cultes et ignore ouvertement ce que signifie pour nous l'Eucharistie. Limiter, sans tenir compte du lieu, à 30 fidèles la participation à la messe est une atteinte à la liberté de chacun.

Le Concile Vatican II rappelle que « l'accès libre aux sacrements dérive directement du droit à la liberté religieuse » Déclaration sur la liberté religieuse n°13. Le texte ajoute « que l'Église **jouisse de toute la liberté d'action dont elle a besoin pour veiller au salut des hommes** ».

De la loi de Séparation de l'Église et de l'État (1905) résulte que le gouvernement n'a pas à intervenir dans le culte ni dans ses modalités, étant sauf l'ordre public.

Les églises restent ouvertes, les fidèles qui le veulent y viennent, sans qu'aucune autorité puisse exiger une autorisation ni établir une interdiction

La présence de fidèles dans une église n'est pas en soi un désordre public.

En conséquence, je demande que les messes reprennent dans le diocèse aux heures habituelles du dimanche, en appliquant le protocole sanitaire en vigueur (Circulaire diocésaine N°3) que nous avons toujours respecté. Les églises restent ouvertes, les fidèles qui le veulent y viennent, sans qu'aucune autorité puisse exiger une autorisation ni établir une interdiction. Il revient au curé, ou à son délégué, de veiller au respect des règles établies en fonction du protocole sanitaire.

Si certaines personnes (célébrants, acteurs liturgiques, fidèles) faisaient l'objet à la sortie de la messe d'un procès-verbal de contravention, elles devraient refuser de payer l'amende sur le champ. Je demande que ces faits me soient transmis et je chargerai l'avocat du diocèse de donner suite.

Lire aussi : Mgr Marc Aillet : « C'est un affront public fait aux cultes »

Si certains d'entre vous souhaitent dire une messe supplémentaire le samedi soir ou le dimanche faites-le **provisoirement** en accord avec vos équipes pastorales.

Je vous charge de faire connaître largement ce message comme je le fais moi-même auprès des medias.

Je regrette profondément que, dans un pays libre, nous en soyons arrivés là. Une pandémie qui fait peur ne justifie pas la mainmise sur la messe. Je prie pour vous tous et je me confie à votre prière.

En ce début du temps de l'Avent je vous invite à regarder la Vierge Marie, notre Mère, celle qui nous donne le Sauveur, notre Espérance.

Bernard Ginoux, *Évêque de Montauban*

Rédaction L'Incorrect